L'écho de Vagnas

44

en Ardèche méridionale



Février 2026

Le mot du Maire

Chers Amis de Vagnas et de Brujas

À l'heure où mon mandat arrive à son terme, je souhaite vous adresser quelques mots, avec beaucoup d'émotion et une profonde reconnaissance.

Vagnassiens depuis 28 ans, nous avons été accueillis avec bienveillance par un couple en particulier qui nous a témoigné notre appartenance à ce petit village que nous connaissions à peine. Je citerai ici M. et Mme Pailhes. Grâce à eux nous nous sommes sentis intégrés au village. D'autres Vagnassiens nous ont accueillis avec chaleur parmi lesquels, le regretté Paul Baldin qui nous a offert une belle poignée de truffes. À tous, merci.

2008, grande première pour moi, je rejoins l'équipe municipale en tant que première adjointe de M. Christian BUISSON. Nous partons pour une épopée de 12 ans.

2020, Monsieur BUISSON se retire et je décide de poursuivre cette aventure seule.

Je crée une équipe de volontaires qui accepte de s'impliquer pour le bien de notre commune.

Notre objectif, apporter un maximum de réalisations et de confort aux habitants. Parcours du combattant pour trouver les subventions qui nous aideront dans la mise en place de nos projets.

Nous avons traversé ensemble des moments forts, mené des réalisations importantes, surmonté quelques défis et partagé de belles réussites.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication de l'équipe municipale, le travail quotidien des agents communaux et l'énergie de nos associations qui font vivre le village. Je tiens à les en remercier tous très sincèrement.

Je remercie également chacun d'entre vous pour votre confiance, votre soutien, vos idées, vos remarques – toujours utiles –.

C'est cette simplicité dans les échanges, qui font la richesse de la vie locale.

Quitter mes fonctions ne signifie pas m'éloigner : je resterai, comme vous, une habitante attachée à notre cadre de vie et à notre convivialité.

Je souhaite à la future équipe municipale pleine réussite dans la continuité des projets et dans ceux qu'elle portera pour l'avenir.

Merci à toutes et à tous pour ces années partagées. Ce fut un honneur, et surtout un plaisir, d'être votre maire.

Avec toute ma gratitude et mon amitié.

Votre Maire,
Monique Mularoni.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 et 22 MARS 2026. Nouveau règlement publié dans la dernière page du présent numéro de l'Écho.

Le conseil municipal du 9 février 2026

Présents : Monique Mularoni, Michel Failla, Florent Tritto, Christine Buisson, Louise Lacoste, Josiane Bouniol, Christine Eybalin, Régine Laignel.
Absents : Hubert Martin, Jérôme Roux, Bernard Schaek.

La séance a été ouverte à 18 h 07

Secrétaire de séance : Louise Lacoste

44

L'ORDRE DU JOUR COMPRENDRA LES POINTS SUIVANTS :

- Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025
- Cantine scolaire révision du prix de repas et prise en charge communale
- Repas à domicile adultes révision du prix du repas et prise en charge communale
- Tarifs de raccordement à l'assainissement collectif – harmonisation des délibérations
- Modification des statuts du SEBA
- Demande d'admission et non-valeur de créance irrécouvrables
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements.
- Cycle Piscine-école de Vagnas
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
- Demande de soutien financier matériel humain des Restos du Cœur
- Accueil association Les Roulyndres sur le parking tennis et prêt du club house
- Questions diverses.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2025 REPORTÉ

CANTINE SCOLAIRE RÉVISION DU PRIX DES REPAS ET DE LA PRISE EN CHARGE COMMUNALE

Mme la Maire rappelle que le prix du repas de la cantine scolaire était de 5,50 € et est passé à 5,74 € depuis septembre dernier. La commune a déjà participé à une aide pour tous de 0,50 € et 1 € supplémentaire pour les parents au coefficient familial en dessous de 1000. La question est la suivante : la commune devrait-elle prendre en charge les 0,24 € d'augmentation ou la laisser à la charge des parents ?
Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Appliquer cette décision immédiatement.

REPAS À DOMICILE POUR LES ADULTES

Le prix de ces derniers est passé de 7,50 € à 7,81 €. Il est proposé que le tarif de 8,50 € passe à 8,80 €
La proposition a été adoptée à l'unanimité et applicable immédiatement.

TARIF DE RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF HARMONISATION DES DÉLIBÉRATIONS

Madame la Maire propose que les différents tarifs de raccordement à l'assainissement collectif selon les cas de figure soient regroupés au sein d'une même délibération. Cette proposition fait suite à une demande formulée par la Trésorerie, pour une meilleure lisibilité.
Madame la Maire rappelle les différents cas de figure et le tarif applicable :

- Pour une construction nouvelle, le tarif du raccordement à l'assainissement collectif est fixé à 8 000 €
- Pour une construction existante disposant d'un Assainissement non collectif, le tarif du raccordement

à l'assainissement collectif est fixé à 4 000 €

• Pour une construction nouvelle, si le raccordement nécessite d'installation d'une pompe de relevage, le tarif du raccordement à l'assainissement collectif est fixé à 4 000 €

• Pour une construction existante, si le raccordement nécessite d'installation d'une pompe de relevage, le tarif du raccordement à l'assainissement collectif est fixé à 3 000 €

• Pour le rejet des eaux traitées issues d'un système d'assainissement autonome dans un fossé communal le tarif de la redevance est fixé à 1 000 € par point de rejet

Après avoir répondu aux questions des élus, cette proposition a été adoptée à l'unanimité

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SEBA

Madame la Maire porte à la connaissance des élus la modification des statuts du syndicat des eaux du Bassin d'Ardèche.

La proposition concerne l'augmentation des débits souscrits de la commune de Vallon-Pont-D'arc, à 28 l/s et en porte les débits souscrits en m^3/jour à 2 419,20.

Cette modification a reçu un avis favorable du SEBA dans sa séance du 8 décembre 2025

Le conseil après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Madame la Maire fait part au conseil municipal de la liste N° 7420790831 des admissions en non-valeur pour les années 2022 et 2023 sur le budget assainissement.

Tous ces titres n'ont pas fait l'objet de recours à l'encontre des redevables, car ils sont inférieurs au seuil de poursuite. Aussi, Madame la Maire propose de les admettre en non-valeur. Les crédits seront prévus au budget assainissement 2026.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Accorder autorisation au Maire l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'article L1612 – 1 du Code général des collectivités territoriales précise : « En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts a budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 487 669,75 x 25 % = 121 917,43 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 121 917,43 €

CYCLE PISCINE-ÉCOLE DE VAGNAS

Un cycle Piscine aura lieu du lundi 23 février au lundi 23 mars à raison d'une fois par semaine. Les enfants de notre école pourront bénéficier de cette activité utile et conseillée. La communauté de Commune prend en charge la mobilité et la commune les cours de piscine.

Le montant de cette prestation est au total de 4 671,36 € TTC.

La quote-part de Vagnas est de 2 481,66 € celle de Labastide de Virac de 1 751,76 € et Bessas 291,96 €

Apprendre à nager aux élèves est une priorité nationale inscrite au programme activité physique.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Cette proposition a suscité un débat, mais a été adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION ET SOUTIEN FINANCIER POUR LES RESTOS DU CŒUR ET L'AMICALE DES FORESTIERS SAPEURS DE L'ARDÈCHE

Ces subventions seront mises à l'étude lors du prochain budget au même titre que toutes les associations, décision reportée à une date ultérieure.

ACCUEIL DE L'ASSOCIATION LES ROULYNDRES SUR LE PARKING DU TENNIS CLUB, PRÊT DU CLUB HOUSE.

Cette délibération a suscité un débat, car le tennis club est déjà réservé à la date du 7 juin 2026. En effet le TCV organise leur dernière manifestation de la saison.
Il a été proposé l'espace Maison de la chasse après accord de la société de chasse. M. Failla se charge de vérifier la possibilité d'accueillir cet évènement à la Maison de la chasse.

SÉANCE LEVÉE À 19 H 21

Il était une fois le dernier "l'Echo de Vagnas" !

Eh oui déjà 6 années que vous nous avez élus, cela semble long et pourtant court pour la réalisation des projets que vous attendiez.

Ce petit *Écho de Vagnas* nous avons voulu le ressusciter, car perçu immédiatement comme un lien entre la municipalité et nos Vagnassiens en ces temps de pandémie. En ces mois difficiles, toute rencontre, réunions, entretiens avec vous tous s'apparentaient à une mission impossible, aussi ce journal a vite trouvé un écho favorable auprès de la population.

Certes je n'ai pas la prétention d'appartenir au monde journalistique. J'ai juste voulu vous restituer ces quelques beaux moments de la vie de notre village, et par la même vous tenir informés. Madame la Maire s'est adressée à vous tous par le biais d'un édito commentant l'actualité et l'avancée des projets que vous attendiez. Ce petit *Écho* a été décrié par certains au début, mais nous avons tenu bon, certains de nos conseillers y ont introduit quelques idées d'écriture ou photos. Presque tous l'ont distribué directement dans vos boîtes aux lettres, bref, un travail collectif. L'intégralité de nos journaux est toujours présente sur le site internet de la mairie et peut être consultée à tout moment.

Maintenant, je vais mettre l'accent sur nos associations qui font leur maximum pour apporter un peu de « baume au cœur » ce sont leurs initiatives qui vous font sentir moins seuls. Tout ceci c'est du temps, du travail et pourtant elles le font avec plaisir. C'est grâce à leur implication que vous pouvez assister à des conférences, vous réunir autour d'une belote, découvrir d'autres lieux, d'autres régions, par des escapades ou petits voyages organisés à votre intention, tournois de tennis concours de boules, bibliothèque, musée, brevet de chasse, fêtes de l'école, marché de Noël. Tout cela c'est beaucoup d'investissement humain, aussi n'hésitez pas à les rejoindre. Quelle que soit l'association que vous choisirez, ce sera un grand plus d'encouragement d'y adhérer pour réaliser des projets d'animations pour notre village (La liste et les contacts sont à la fin de cet *Écho*).

Voilà c'est le dernier numéro de notre mandature. Toute l'équipe vous souhaite bon vent et que notre village continue à refléter l'image « du bon vivre ensemble ».

Louise Lacoste



DANS LE RÉTRO

Durant l'automne et toujours en cours...

1. La « Pierre Plantée », en haut de la côte de la RD579, était envahie par la végétation. Les bénévoles des AMMV, puis les employés municipaux, ont réalisé en fin d'été l'opération de taille nécessaire à sa mise en valeur.



2. Par suite de la fausse manœuvre d'un engin agricole, la magnifique croix du hameau de Prades est tombée au sol et s'est brisée en plusieurs morceaux. Les AMMV ont entamé sa restauration et pris conseil auprès de Benoît Lafay, restaurateur des Musées nationaux, pour opérer de façon sûre et pérenne. Il a généreusement proposé de l'emporter dans son atelier pour assurer gratuitement son remontage. La croix devrait reprendre sa place au tout début du printemps. Qu'il en soit vivement remercié

Commémoration de l'Armistice

MARDI 11 NOVEMBRE

Les rendez-vous étaient donnés à Brujas à 11 h 15 et à Vagnas à 11 h 45.

Toute l'équipe municipale emmenée par Madame la Maire a tenu à rendre hommage à Brujas puis à Vagnas aux anciens combattants qui ont donné leur vie pour notre liberté.

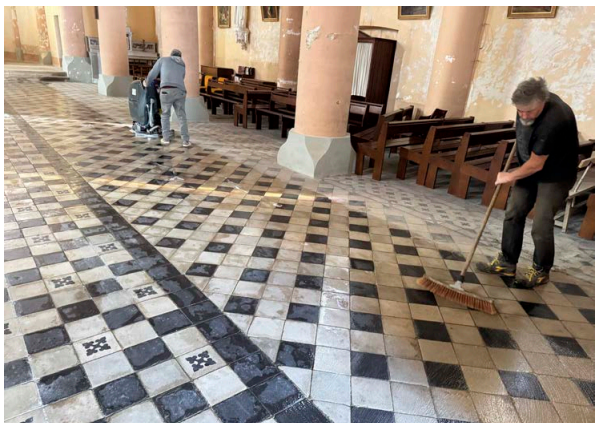
Après les commémorations Madame la Maire a invité toutes les personnes présentes au pot de l'amitié à la Maison pour tous.

Exposition "Carreaux Mosaique"

LUNDI 17 AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Le sol de l'église paroissiale de Vagnas, Notre-Dame de l'Assomption est couvert par des carreaux mosaïque dans sa totalité. C'est unique, les autres églises de la région ne présentent généralement ce type de carreaux que dans le chœur. C'est une invention ardéchoise, née à Viviers dans les années 1850-1860, qui a connu une célébrité mondiale.

Yves Esquieu, archéologue de Viviers, a prêté cette exposition qui a été installée dans l'église à l'association des Amis du Musée médiéval de Vagnas (AMMV). Cet événement a connu un vif succès avec 740 visiteurs !



Pour l'occasion, les bénévoles de l'association des AMMV ont nettoyé le sol en profondeur, durant trois jours, à l'aide d'une machine professionnelle. L'association des AMMV a également créé et installé des panneaux explicatifs des éléments remarquables et acheté un lecteur MP3 relié à la sonorisation existante pour diffuser en continu de la musique d'orgue et de chant choral à faible niveau sonore. L'objectif visé est d'ouvrir l'église au public pendant la saison estivale, cela répondra au vœu exprimé par de nombreux touristes au fil des années précédentes…



Marché de Noël

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Cette année, le marché de Noël était organisé conjointement par les associations Enfance et avenir, Vagnas patrimoine et découvertes, le Club des Sans soucis et le Comité des fêtes.

Cela a été une belle réussite appréciée par de très nombreux visiteurs et acheteurs qui ont visité les nombreux stands. Un spectacle pyrotechnique et la chorale de Bessas ont clôturé la journée

Repas des anciens

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE



En effet, tous les ans la commune tient à inviter ses aînés à un repas convivial. Cette année nous avons laissé le choix entre le restaurant ou la livraison d'un colis de Noël. Ce choix était libre et sans condition. C'est au restaurant « le Bisrot de Vagnas », chez Magali, que la cinquantaine de personnes s'est installée pour un moment de convivialité. Madame la Maire, Monique Mularoni, n'a pas manqué de saluer toutes les personnes présentes en leur souhaitant entre autres une excellente santé. Les uns et les autres ont pris grand plaisir à apprécier ce que le chef leur a réservé tout en refaisant le monde avec son voisin… Les colis ont été distribués par la commission action sociale, Madame la Maire et en grande partie par Josiane Bouniol.

Noël des enfants

JEUDI 16, VENDREDI 17 DÉCEMBRE



Cette année nos enfants n'ont pas été oubliés. Le père Noël est même venu deux fois les jeudi et vendredi dernier jour d'école avant les vacances de Noël.

Le jeudi le Père Noël a posé sa hotte dans le préau de l'école et il a pris quelques minutes pour un conte de Noël. Bien sûr les enfants captivés en ont presque oublié la distribution des friandises que le Père Noël avait dissimulées dans sa hotte… Tout le monde est parti avec un sachet riche de fruits, chocolat, brioche artisanale, etc. Bon Noël à tous ! (Merci à notre Philippe Carlier, un père Noël venu tout exprès de Laponie).

Le vendredi 17 décembre, l'association « Le Secours populaire » a présenté aux enfants un petit spectacle suivi d'un excellent goûter offert par un Père Noël Vert, petit lutin généreux avec nos enfants. Voilà des enfants bien heureux.

Repas de Noël du "Club les Sans Soucis"

MARDI 19 DÉCEMBRE



C'est encore chez Magali que les adhérents du club se sont rassemblés sur l'invitation de leur présidente Brigitte Mathey. En effet, l'hiver les restaurants ouverts sont rares, mais le chef a concocté d'excellents mets qui ont ravi les convives. Madame Brigitte Matthey a souhaité la bienvenue à tous et a invité l'assemblée à un agréable moment de partage.

Le Club des Sans Soucis vous accueille tous les mardis après-midi à partir de 14 heures à la Maison pour tous.

Madame la Maire présente ses traditionnels voeux

VENDREDI 9 JANVIER

En ce vendredi 9 janvier 2026 à la maison pour tous Mme Mularoni a souhaité s'adresser aux habitants de notre belle commune et comme de coutume par les traditionnels vœux pour la nouvelle année 2026.

C'est avec plaisir et intérêt que tout le conseil a accueilli les habitants pour ce moment de partage important dans la vie d'une commune.

Important, car c'est l'occasion de nous réunir avec le plus grand nombre de nos villageois autour d'un buffet que Mme Mularoni a souhaité exceptionnel marquant le terme de son mandat.

Bien sût au préalable Mme Mularoni s'est adressée à son auditoire non sans remercier la gendarmerie, les pompiers, les élus des communes voisines, pour leur présence et leur implication. Des officiels se sont excusés pour leur absence étant retenus par ailleurs.

Ce discours, notre maire l'a voulu restreint, mais riche sur le contenu mettant en avant tout le travail des élus, les actions menées au cours de son mandat, les projets réalisés. Certes, aux yeux de certains les actions menées ne sont jamais le reflet de ce qu'ils auraient souhaité. Mais il ne faut pas oublier que toutes les communes sont tributaires de dotations, d'aides qu'on veut bien leur octroyer. S'ajoute à tout ceci notre préoccupation majeure, celle de ne pas surendetter la commune.

Néanmoins la sécurité, l'assainissement, la maison pour tous et bien d'autres choses ont été réalisés dans une période extrêmement difficile que Mme la Maire n'a pas omis de souligner. Après les remerciements aux salariés, aux personnes s'impliquant dans la commune, et saluant chaleureusement l'auditoire, Mme la Maire a invité l'ensemble des personnes présentes à faire honneur au buffet spécialement dressé à leur intention. Excellente année à tous, préservez votre santé et que le bonheur vous accompagne tout au long de 2026.



Bilan de la mandature sortante entre 2020 et début 2026

44

EN APARTÉ

Une commune peut s'apparenter à une entreprise par sa gestion rigoureuse avant tout. La trésorerie, les dépenses, les investissements, le suivi des dossiers, répondre aux questions des habitants, gérer le quotidien les associations, les manifestations, les affaires scolaires et sociales, des choix à appliquer pour le bien-être des enseignants, enfants et agents de service.

C'est aussi une gestion du personnel, en passant par les secrétaires, les agents municipaux et les employés de l'école. Veiller aux services à la population, savoir prendre des décisions rapidement, assumer des situations insolites, et bien d'autres tâches gérées de concert avec le maire, les élus et les salariés.

Le choix puis la réalisation de tous les projets attendus par les villageois égrenés ci-dessous ont pu voir le jour grâce à l'obstination de tous. Si d'autres manquent à l'appel et n'ont pu être réalisés, la raison en revient à la faute de dotations et nous en sommes fort désolés.

PROJETS RÉALISÉS

Tous les dossiers et choix des travaux ont été convenus entre les élus après approbation par Mme la Maire Monique Mularoni.

– La mise en place de la publication et de la distribution du présent *Écho de Vagnas.*

– Contacter l'inspecteur d'Académie afin qu'il consente à l'acceptation des enfants de moins de 3 ans. Après deux visites nous avons obtenu gain de cause ce qui a fortement augmenté le nombre des élèves et voir enfin s'éloigner le spectre d'une fermeture de classe.

– Amélioration des locaux scolaires ainsi que l'isolation thermique des appartements et l'installation de climatiseurs réversibles.

– la rénovation de notre belle Maison pour Tous (ancienne église romane) et de la bibliothèque.

– La rénovation de la traversée du bourg très dangereuse et qui a demandé 2 années de travaux, mais le résultat est fort concluant. À rappeler que cette départementale assure la liaison Aubenas-Avignon permettant aux riverains de se rendre à la gare TGV Avignon. Pour l'attente du bus dans de bonnes conditions, deux abribus ont été installés pour le confort des passagers. Comme constaté, nous avons créé de part et d'autre de la départementale des trottoirs pour sécuriser nos piétons.

– Installation de caméras vidéos protection à la demande des services de police et de gendarmerie afin de les aider dans le cadre de leurs actions.

– La création de l'espace Terre Longue avec sa zone de constructibilité et sa viabilisation. Les terrains ont trouvé tous preneurs rapidement.

– Création de la station d'épuration de Brujas. À souligner que faute de cette création, la préfecture a gelé tous les permis de construire.

– Achat de la ferme de Rieusset en indivision avec Salavas pour y créer une Maison de la chasse. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte départemental d'Équipement de l'Ardèche, qui se charge de réunir les différents corps de métier pour la réalisation des travaux. Ces derniers sont bien avancés et espérons que le lieu sera opérationnel pour le prochain brevet de chasse qui aura lieu du vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2026.

– L'acquisition du terrain jouxtant le tennis club afin d'y construire un espace associatif, un lieu de rassemblement voulu et souhaité par tous.

– Le raccordement de 16 logements du quartier du Chambon

– Sans compter les entretiens des bornes d'incendie sur Brujas et Vagnas

– Gestion communale :

- travail sur nos 2 cimetières, grattage des murs intérieurs de l'église de Vagnas par des bénévoles de la paroisse,
- chemins communaux contrôle et suivi de sécurité des ERP,
- Suivi réseau de la fibre,
- Obtention de 100 % des fonds nécessaires pour la réalisation de la plantation de 1 000 arbres sur notre commune et suivi régulier de la gestion de notre forêt,
- Nous avons mis en place le réseau Illiwap (totalement gratuit, www.illiwap.com/fr) sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations relatives à notre commune,
- Travaux divers et autres…

NUMÉROS UTILES

Mairie : 04 75 38 62 97

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Urgences : 114

Cabinet médical vallon : 04 75 88 18 18

SOS femmes battues : 3919



Maison de la chasse

La ferme de Rieusset a depuis longtemps fait l'objet d'un lieu de rassemblement des chasseurs de Vagnas et Salavas, aussi c'est en toute logique que les deux communes en ont fait l'acquisition en indivision courant septembre 2020, mais pensé, réfléchi et décidé par la mandature précédente.

Bien évidemment pour l'ensemble des chasseurs il était hors de question que les deux communes, hormis le foncier, financent des travaux de rénovation pour rendre le lieu sécurisé, accueillant et utile pour les chasseurs. Après avoir créé une commission composée de membres issus de Vagnas et Salavas, les chasseurs se sont unis en société dont le président n'est autre que M. Alain Catalan.

Bien que Vagnas ait porté le dossier des subventions, ce sont les chasseurs des deux communes qui financeront la différence. L'AICA a fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. En résumé, les chasseurs financeront la totalité du reste à charge après dotations.

Les travaux avancent à grands pas et sauf imprévu, les lieux devraient être prêts à accueillir nos chasseurs pour le prochain brevet de chasse qui aura lieu du 20 mars au dimanche 22 mars 2026.

La chasse étant une pratique ancestrale dans notre région, nous ne pouvons que les féliciter pour cette belle réalisation.





Les associations de Vagnas

44

ACCA DE VAGNAS

Association de chasse.
Président : Didier Martin
Tél. : 06 27 45 73 67 – 04 75 38 66 71

BREVET DE CHASSE

Brevet de chasse aux sangliers et lièvres organisé chaque année le 3e week-end de mars
Présidents : Laurent Pianetti - Bernard Tourre
Courriel : btourre@orange.fr

CLUB DES SANS SOUCIS

Le Club se réunit chaque mardi après-midi à la Maison pour tous pour différents jeux de société et un goûter. Il organise chaque année plusieurs voyages, journées festives, loto de Pentecôte et bien d'autres distractions.
Présidente : Brigitte Matthey
Tél. : 04 75 38 69 30

COURT-CIRCUIT

L'association gère le marché de producteurs organisé chaque lundi sur le parking du bar l'Esquirel.
Présidente : Séverine Coulomb
Courriel : sevreynaud@hotmail.fr

ENFANCE ET AVENIR

L'association organise plusieurs fêtes à destination des enfants de Vagnas, mais aussi un vide-grenier et le Marché de Noël.
Présidente : Céline Herpin
Courriel : asso.enfanceetavenir@gmail.com

LES AMIS DU MUSÉE MÉDIÉVAL DE VAGNAS

L'association assure le fonctionnement du Musée médiéval de Vagnas et la promotion et l'entretien du patrimoine historique de la commune.
Elle organise des visites de sites médiévaux archéologiques ou historiques, de conférences.
Président : Alain Joly
Courriel : contact@amis-musee-vagnas.com
Internet : www.amis-musee-vagnas.com

LOU PETANQUAÏRES

Des séances de boules sont organisées toutes les semaines sur les terrains mitoyens du court de tennis. Les adhérents participent à des tournois.
Président : Vincent Audibert
Courriel : lpvagnas@gmail.com

TENNIS CLUB DE VAGNAS

Le club assure la formation des adhérents, met à disposition le court de tennis communal et organise des tournois.
Président : Franck Chabaud
Courriel : tcvagnas@gmail.com

VAGNAS, PATRIMOINE ET DÉCOUVERTES

Les bénévoles de l'association assurent le fonctionnement de la bibliothèque municipale.
L'association organise et anime chaque année deux fêtes traditionnelles de notre village : « Pasquette » le lundi de Pâques et la « Castagnade » le troisième dimanche d'octobre.
Dans le cadre de journées nationales, une soirée « Le Printemps des poètes » est organisée en partenariat avec l'école. Des manifestations culturelles diverses sont organisées au cours de l'année.
Présidente : Régine Laignel
Courriel : vagnas.patrimoine@gmail.com

Projet "Rézopouce"

La communauté de communes agit pour faciliter les déplacements du quotidien. Avec Rézopouce, elle a développé une solution d'autostop organisé pour faciliter la pratique et proposer une solution pour se déplacer près de chez soi (www.cc-gorgesardeche.fr/au-quotidien/deplacements/autostop).

L'auto-stop fait partie des habitudes de déplacement sur le territoire. Aujourd'hui, il évolue grâce à la mise en place d'arrêts d'auto-stop clairement identifiés, permettant aux passagers de savoir où se placer et aux conducteurs de s'arrêter en toute sécurité.

Ces points dédiés facilitent la rencontre entre passagers et conducteurs, pour des trajets du quotidien plus fluides.

C'est dans ce cadre qu'a été déployé Rézopouce, un outil au service de cette pratique.

POUR ALLER OÙ ?

Rézopouce est pensé pour tous les déplacements du quotidien :

- trajets domicile-travail,
- liaisons entre villages,
- accès aux arrêts de bus ou aux aires de covoiturage,
- déplacements ponctuels ou réguliers sur le territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Rézopouce fonctionne grâce à un réseau d'arrêts identifiés. Environ 70 sont déployés aujourd'hui sur le territoire des Gorges de l'Ardèche. Les passagers et les conducteurs peuvent s'inscrire sur une plateforme en ligne pour créer une communauté d'usagers. C'est gratuit !

VOUS ÊTES PASSAGER

- Rendez-vous à un arrêt d'auto-stop.
- Liste des arrêts disponible sur le site web de la communauté de communes.
- Indiquez votre destination à l'aide d'une pancarte.
- Tendez le pouce et souriez !

En moyenne, un conducteur s'arrête en seulement 6 minutes.

VOUS ÊTES CONDUCTEUR

- Apposez l'autocollant Rézopouce sur votre pare-brise pour être identifié (réservé aux conducteurs inscrits sur la plateforme)
- Soyez attentif aux personnes présentes aux arrêts d'auto-stop
- Si votre trajet correspond à leur destination, arrêtez-vous et partagez le voyage.

Inscrivez-vous gratuitement sur rezopouce.fr ou sur l'appli Mobicoop Pouce, ou en mairie et recevez votre carte de membre et votre autocollant pour les conducteurs.

Ce dispositif existe grâce à la participation financière de l'Union Européenne et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Leader) ainsi que l'Etat (Fonds Vert).

Municipales 2026 : le mode de scrutin évolue dans toutes les communes

Les modalités du vote pour les élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants ; Service-Public.fr vous présente les nouvelles règles.

Un décret publié au Journal officiel du 28 août 2025 a fixé les dates des prochaines élections municipales. Le premier tour aura lieu le 15 mars 2026 et, le cas échéant, le second tour sera organisé le 22 mars.

QUEL MODE DE SCRUTIN DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu, car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.

À NOTER

Vous pouvez retrouver sur le site Vie-Publique.fr l'ensemble des spécificités d'un scrutin de liste proportionnel à 2 tours, ainsi que les aménagements qui ont été mis en place dans les communes de moins de 1 000 habitants pour tenir compte des difficultés à composer des listes paritaires dans les petites communes.

Les 2 scrutins ont lieu le même jour. Les conseillers sont élus selon les règles du scrutin proportionnel de liste, paritaire à 2 tours. Un candidat peut se présenter à la fois au sein d'une liste pour le conseil municipal et au sein d'une liste pour le conseil d'arrondissement ou de secteur.

À SAVOIR

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux).

Source : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18432

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet de la commune :

www.vagnas-ardeche.com

outre les dernières nouvelles, vous y trouverez des informations pratiques et la totalité des numéros de l'*Écho de Vagnas*.

L'Écho de Vagnas, bulletin municipal périodique — Directeur de la publication : Monique Mularoni, imprimerie ABP St-Étienne-de-Fontbellon — Février 2026 — Dispensé d'ISSN